Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

5.36 - Zonage

Saint-Germain-du-Puch

Élaboration du PLUi prescrite par D.C.C. du 23/09/2021
Projet de PLUi arrêté par D.C.C. du 12/02/2025
Dossier soumis à Enquête publique du 29/09/2025 au 07/11/2025
PLUi approuvé par D.C.C. du 26/02/2026

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 033-200070043-20260225-2026_02_DESQUA-DE

Légende

Zonage du PLUi

- UB
- UC
- UD
- UH
- UE
- UIy; UX; UXc; UY; UXc; UXy
- ZAU habitat
- A
- Ap
- N
- Ne; Ngv
- Np

Prescriptions

- Protection ponctuelle au titre de l'article L151-19 - arbre remarquable
- Protection ponctuelle au titre de l'article L151-19 - patrimoine bâti
- Protection ponctuelle au titre de l'article L151-19 - petit patrimoine
- Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L151-11-2° - vocation d'habitat
- Emplacement réservé (désignation et bénéficiaire en annexe)
- Espace boisé classé
- Protection surfacique au titre de l'article L151-19 - parc / jardin

Autres

- Aléas des zones inondables
- PPRInt
- Construction récente ou en cours

Conception : Metropolis / Ter / Urbanis / IDE / TWA / Chalot / Rivière-Avocats-Associés

Sources : Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'Etat réservés © 2023.

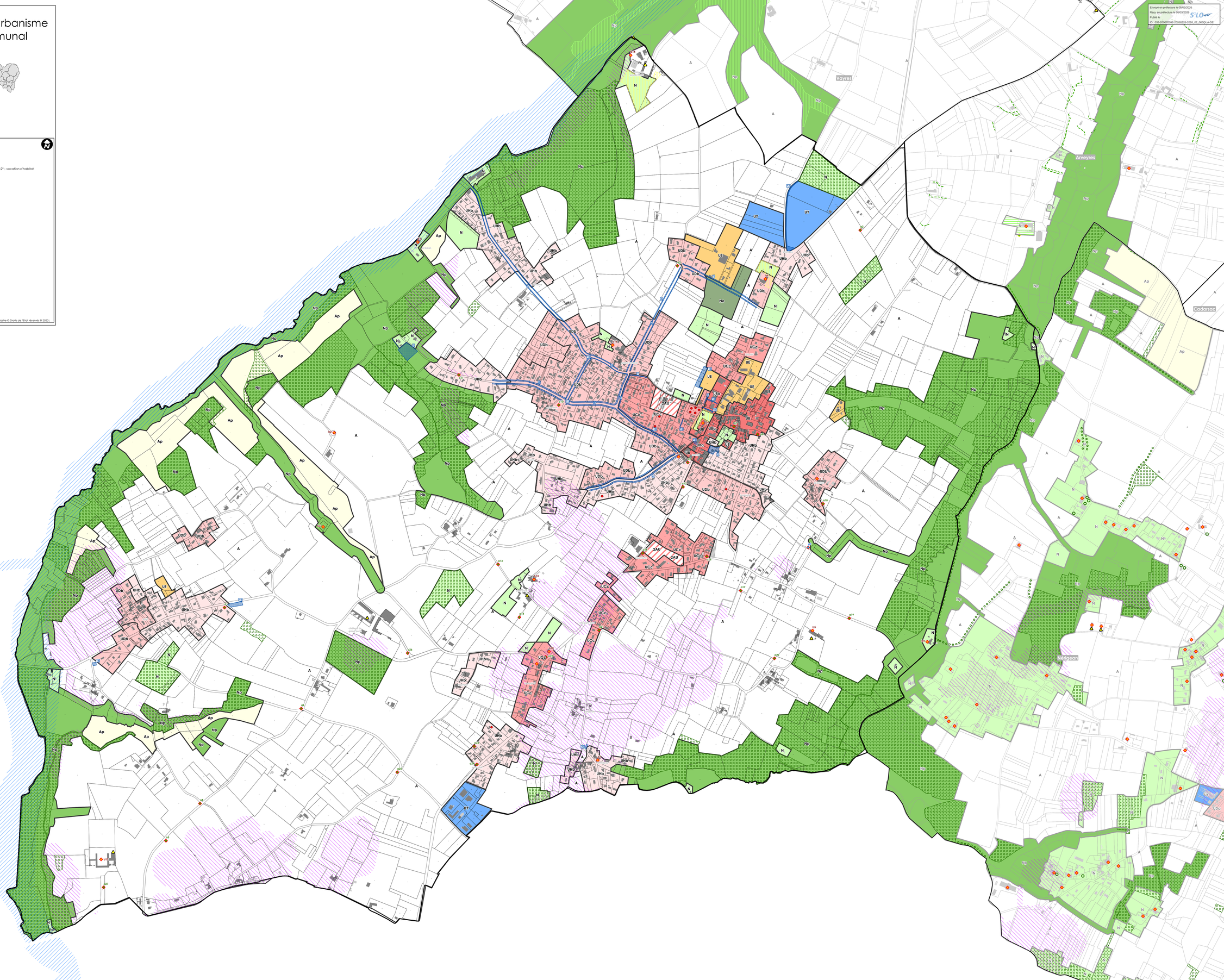

0 250 500 m